

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 3 MARS 2017**

COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 3 MARS 2017 09H30

Présences et mandats

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	CHRISTOPHE Paul	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat M.PATRIS
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Présent	
<i>Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique</i>	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François - Vice-Président	Excusé	Mandat à M.LEMAY
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick	Présent	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	

MK

MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	BENEDINI Catherine	Excusée	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Excusée	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté par M.DUMENIL
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	Représenté par Mme SCAMPS
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
SGAR NPDCP ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	Représenté par Mme DUFEU
DIRECCTE NPDCP ou son représentant	BÉNÉVISE Jean-François	Excusé	Représenté par M.CHASSAING
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M.LEJEUNE
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	

Membres Consultatifs

	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : VALIN Vincent, PASSÉ Delphine, DOLLET Araud, VALLÉE Karine, JOURDAN Stéphane, LEMAIRE Ludovic, LABRUNE Sébastien, CHEVILLARD Estelle, CHANTEGREL Estelle, LECLERCQ Lydie	Présent

L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2016

2 - Adaptation de la délibération d'application du Xème Programme relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques – financement des contrats NATURA 2000 « ni agricoles, ni forestiers »

Débats :

3 - Proposition d'organisation pour l'élaboration du XI^{ème} programme d'intervention :

- Calendrier
- Organisation et proposition de constitution de groupes de travail

Points d'information :

4 - Consommation des autorisations de programme 2016 et report des reliquats

5 - Instruction relative au suivi de l'exécution des X^{ème} Programmes d'Intervention des Agences de l'Eau

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 3 MARS 2017 - 9H30-**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2016	X			Unanimité
2 (2.1)	17-A-	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-A-046 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (18416)	AF		X	<p>Avis avant transmission pour adoption du CA du 23 juin 2017.</p> <p>La CPP donne un avis favorable à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'adaptation de la délibération pour permettre le financement des contrats NATURA 2000 hors agricoles - <u>Dès à présent</u> afin d'avoir un aperçu pour le XIème PL. <p>Le projet de délibération est légèrement modifié dans son article 1 « <i>Par ailleurs, l'Agence intervient dans la limite des règles fixées par l'Union Européenne, au bénéfice des mêmes opérateurs dans le cadre des Programmes de Développement Rural de la Région Hauts-de-France, déclinés territorialement en Nord-Pas-de-Calais et Picardie, pour les contrats Natura 2000 hors agricoles</i> ».</p> <p>La proposition de modification de la CPP sera ajoutée à la version présentée au CA (avec une autre couleur que le jaune).</p>
2 (2.2)	17-A-	PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AU FINANCEMENT DES CONTRATS NATURA 2000 (18419)	AF		X	<p>Avis avant transmission pour adoption du CA du 23 juin 2017.</p> <p>La CPP donne un avis favorable à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour autoriser le DG à finaliser et signer l'avenant de la convention cadre avec l'autorité de gestion, les

135

					<p>services de l'Etat et l'ASP autorisant l'instruction et le paiement des contrats hors agricoles.</p> <p>Le projet de délibération est légèrement modifié dans son article 1 « ...contrats Natura 2000 hors agricoles... ».</p> <p>La proposition de modification de la CPP sera ajoutée à la version présentée au CA (avec une autre couleur que le jaune).</p>
3	Proposition d'organisation pour l'élaboration du XIème Programme d'intervention	AF			<p>La CPP donne un avis favorable à l'unanimité sur l'opportunité des actions à engager dans le calendrier proposé et sur les thématiques des groupes de travail.</p> <p>Quelques remarques reportées au PV de la séance : <i>Insistances sur la Transversalité après réflexions spécialisées entre groupes de travail / Solidarité intellectuelle entre thèmes / Attention à ne pas restreindre la Biodiversité, le changement climatique et les conséquences sur la gestion quantitative et qualitative, thèmes transversaux, à leur seul groupe d'appartenance / Nécessité d'un groupe permanent transversal (réfléchir éventuellement au-delà de la CPP) / Protection patrimoniale de l'eau et Renommer le groupe de travail Agriculture / Focus sur les besoins humains et intellectuels / Diagnostic - Bilan du programme précédent + Projections futures etc...</i></p>

BG

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT ouvre la séance à 09h37.

Points décisionnels

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 16 SEPTEMBRE 2016

Monsieur RAOULT demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2016.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 16 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - ADAPTATION DE LA DELIBERATION D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – FINANCEMENT DES CONTRATS NATURA 2000 « NI AGRICOLES, NI FORESTIERS »

Monsieur THIBAUT explique que la loi sur la biodiversité votée à l'été 2016 a confié aux agences de l'eau de nouvelles missions dans le domaine de la biodiversité et de la mer.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage progressivement avec un appel à initiatives lancé fin 2016, une première adaptation de programme présentée pour avis à cette séance avant examen du CA de juin 2017 et les prochaines discussions structurelles du XI^{ème} Programme d'Intervention.

Monsieur JOURDAN, en référence au point n°2 du dossier de séance, fait la présentation des éléments de modification de délibérations pour le financement des contrats NATURA 2000 « ni agricoles, ni forestiers » sur le domaine des milieux aquatiques.

Il souligne que pour que l'Agence puisse intervenir sur la thématique biodiversité, il faut qu'elle soit intégrée dans le programme d'intervention. Il est donc proposé une modification mineure de la délibération d'intervention pour prendre acte de ce type d'intervention financière en faveur de la biodiversité au travers de NATURA 2000 dans le cadre prévu par l'autorité de gestion habituelle.

La problématique en termes de financement tient au fait que les crédits nationaux impartis pour NATURA 2000 ne couvrent plus la totalité des besoins des territoires pour mettre en œuvre les contrats « ni agricoles, ni forestiers ».

Il est en conséquence proposé en délibération et adaptation de programme de permettre le co-financement des contrats « ni – ni eau » en complément de la part Etat, ce qui concerne plus particulièrement en termes de demandes le département de la Somme. Dans le département du Pas-de-Calais et du Nord, actuellement, la part Etat de 80 000 € sur les contrats « ni agricoles ni forestiers dans le domaine milieu aquatique » suffit actuellement pour instruire les projets.

La proposition vise à adapter la délibération de programme et de permettre l'instruction des dossiers dans le cadre habituel des mesures agricoles environnementales climatiques pour ces futurs contrats NATURA 2000 dans le cadre d'une délégation d'instruction à la Direction des Territoires et de la Mer du département concerné au bénéfice de l'autorité de gestion et de permettre un paiement via l'agence de services et de paiements habituelle.

Par ailleurs, est mise au débat la possibilité de financement par l'Agence des contrats NATURA 2000 hors agricoles en milieux terrestres et marins dès à présent ou à partir du XI^{ème} Programme d'Intervention.

En complément de la note de présentation, Monsieur JOURDAN évoque les enjeux et éléments de contexte.

Il rappelle ainsi que lors du Conseil d'Administration du 14 octobre 2016, ont été lancées les initiatives en faveur de la biodiversité : 62 dossiers ont été déposés, ce qui représente 10,8 M€ de travaux et 6,46 M€ d'aides de l'Agence sollicitées. Un comité de sélection consultatif se réunira le 23 mars 2017 pour examiner ces dossiers et permettre leur présentation en Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2017.

Monsieur JOURDAN explique par des illustrations photos que l'Agence finance déjà de la biodiversité sur le volet des milieux aquatiques au travers :

- de la restauration de la continuité écologique,
- de la prévention des inondations avec les milieux humides et la biodiversité associés aux zones d'expansion de crues,
- de la protection, de la restauration et d'acquisitions foncières de zones humides,
- du « petit cycle de l'eau » avec les lagunages ou les techniques alternatives.

Ces enjeux seront des éléments à étudier dans le cadre de la préparation du XI^{ème} Programme d'Intervention.

Les financements actuels sur les actions « biodiversité milieux aquatiques » représentent :

- 15 M€ par an pour l'Agence,
- 230 M€ par an pour l'ensemble des agences de l'eau,
- Près de 30 M€ affectés aux initiatives en faveur de la biodiversité pour l'ensemble des agences en 2016,
- L'enveloppe initiale pour Artois-Picardie est de 2,2 M€ et son utilisation sera arbitrée lors de la Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2017 quant à la prise en compte des dossiers déposés. Ces dossiers représentent 3 fois l'enveloppe prévue au départ.

Monsieur JOURDAN explique que la préparation du XI^{ème} Programme d'Intervention devra s'articuler autour des éléments de contexte technique et financier aboutissant à un besoin général pour la biodiversité évalué à 1Md€ de financement annuel :

- 500 M€ pour la biodiversité terrestre,
- 400 M€ pour les milieux aquatiques,
- 100 M€ pour les milieux marins.

Concernant le XI^{ème} Programme de l'Agence, le besoin en financement supplémentaire est évalué à près de 200 M€ pour la biodiversité terrestre et marine.

Le fonctionnement et l'expertise des sites NATURA 2000 est le suivant :

- Désignation des sites,
- Définition des objectifs du site (Documents d'Objectifs et Comité de Pilotage institutionnel),
- Animation et gestion des sites (contrats et chartes),
- Evaluation de l'état de conservation du site.

La ventilation nationale pour les différents types de contrats NATURA 2000 représente :

- 60 M€ par an sur les contrats MAEc biodiversité,
- 8 M€ pour les contrats forestiers,
- 0,5 M€ pour les contrats marins,
- 29 M€ pour les contrats « ni – ni ».

L'enjeu pour l'Agence de l'Eau est d'environ 2M€ sur la durée d'un programme pour ces types de contrats, ce qui reste modeste.

Monsieur JOURDAN précise que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable estime que pour les contrats forestiers, les contrats marins et les contrats ni agricoles, ni forestiers autres que eau, le besoin de financement à 13 M€ par an sur la durée d'un programme pour les agences de l'eau.

Afin d'illustrer les éléments de débats, Monsieur JOURDAN liste des exemples de contrats « milieux terrestres » et de contrats de « milieux marins » déjà menés par l'Agence avec des opérateurs pour les contrats NATURA 2000.

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT explique, qu'en tant qu'ancien Président et actuel Président délégué du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, il a l'expérience de ces dossiers NATURA 2000 qui ont débuté difficilement mais sont aujourd'hui bien intégrés avec l'adhésion des populations sur le terrain (chasseurs, agriculteurs

compris). Le système fonctionne bien même s'il est à déplorer un désengagement de l'Etat et la disparition d'avantages fiscaux et fonciers pour ces dossiers.

Monsieur ROUSSEL souligne que les contrats NATURA 2000 agricoles et forestiers ne suscitent pas un grand engouement. L'enveloppe financière du FEADER pour l'ensemble des contrats NATURA 2000 sur le programme 2014-2020 est de 212 000 € pour la Picardie et de 200 000 € pour le Nord Pas-de-Calais. Il suppose qu'il y aura également un faible engouement pour les contrats NATURA 2000 « ni agricoles – ni forestiers ».

Monsieur JOURDAN confirme qu'il est possible de faire des contrats ni agricoles ni forestiers avec un co-financement FEADER. Les porteurs de projets sont dans ce cas des collectivités et des associations qui interviennent en délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur ROUSSEL explique qu'il craint que l'étendue des actions finançables proposée ne crée un afflux de demandes non maîtrisable. Il appuie sa remarque sur l'action « lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale ».

Monsieur JOURDAN rappelle qu'il est estimé pour l'ensemble des agences et pour le XI^{ème} Programme un besoin de financement de 13 M€, considérant qu'il est maîtrisé et maîtrisable. Aujourd'hui, le financement des mesures de contrats en milieux marins représente moins de 500 000 € par an au niveau national avec des financements essentiellement de l'Etat et du FEADER. Il existe encore aujourd'hui peu de retours d'expériences sur les contrats NATURA 2000 en milieu marin qui restent encore récents et donc une incertitude sur la maquette financière.

Monsieur ROUSSEL souligne que l'érosion des milieux dunaires est un problème important dans le bassin : une grande partie du littoral est en NATURA 2000. Il faut donc être prudent à ne pas créer un appel d'air important en termes de financements.

Monsieur THIBAUT explique qu'aujourd'hui, à flux constant, il ne s'agit pas d'un sujet financier pour l'Agence puisque la réflexion s'engage sur la fin du X^{ème} Programme. La réflexion s'engagera ensuite de façon plus structurelle sur le XI^{ème} Programme. Il est donc plutôt intéressant d'être ouvert maintenant pour tester l'engouement sur des actions dans l'optique de la préparation du futur programme : c'est dans ce sens que l'Agence lance actuellement plusieurs appels à projets. Il rappelle que la raison d'être de l'Agence est d'aider les acteurs du territoire à résoudre leur problème pour des actions efficaces et stratégiques. Il est proposé de permettre de lancer dès maintenant le financement en passant par les services traditionnels de l'Etat pour le financement des contrats NATURA 2000 ni agricoles, ni forestiers. Cette option permet de conserver le FEADER et d'éviter de mobiliser dès maintenant trop d'effectifs Agence sur le sujet. Il faudra pour cela caler au mieux la convention ASP dont la version pour les aides agricoles n'est pas encore complètement finalisée. Dans ce cadre, l'instruction des dossiers serait externalisée selon les critères définis par l'Agence.

Monsieur BARBIER souligne que la lutte contre l'érosion dans le cadre de NATURA 2000 restera modeste, il ne s'agira pas de gros endiguements mais de préservation de la fonctionnalité et la biodiversité.

Monsieur ROUSSEL se questionne sur la pertinence de passer par les DDT et l'ASP sachant que la ligne NATURA 2000 sur le FEADER est peu élevée (moins de 50 000 € par an).

Monsieur THIBAUT précise que l'Agence n'est pas capable actuellement de mobiliser des agents sur l'instruction des dossiers biodiversité. La proposition est une solution alternative avec des moyens tout aussi intelligents et des personnes tout aussi compétentes sur le sujet.

Monsieur ROUSSEL déduit que si l'on passe par ce système externalisé, c'est avant tout pour une simplification administrative plus que pour le co-financement FEADER.

Monsieur THIBAUT souligne que cette solution rend le système de co-financement FEADER possible.

Monsieur JOURDAN précise que l'Agence de l'Eau fera partie du comité financeur et gardera la main sur le choix technique. Sur le financement de cordons dunaires, l'Agence pourrait ainsi très bien décider de ne pas s'engager, sur la base de types de mesures éligibles dans le cadre des contrats. La délégation porte sur un montant de 100 000 € pour une quinzaine de dossiers, l'enjeu porte sur le gain pour l'Agence en termes de temps d'instruction des dossiers.

Monsieur THIBAUT souligne que, comme pour le Plan de Compétitivité et d'Adaptation pour les Exploitations agricoles (PCEA), l'Agence reste décisionnaire de ce qu'elle veut financer.

Seule l'instruction technique est externalisée. Cette solution d'externalisation permet de se concentrer davantage sur les choix stratégiques et politiques.

Monsieur ROUSSEL explique qu'il est en accord avec les arguments avancés puisque l'Agence utilise le système autorité de gestion pour faire l'instruction et dans l'optique de conserver l'accès au FEADER.

Monsieur VALIN explique que sur l'exercice 2016 FEADER du PCAE Nord Pas de Calais, des dossiers ont été financés avec participation de 100% de l'Agence avec l'instruction des DDT et ASP, ce qui pourrait être également envisagé pour l'exercice à l'avenir.

Monsieur MONTASSINE souligne que la région Picardie est très active sur le cordon dunaire grâce au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en lien avec le Conservatoire du Littoral.

Sur le milieu dunaire, il souligne que des actions sont à mettre en place pour le protéger face aux effets néfastes du piétinement. Le Sud de la Baie de Somme est également particulièrement vulnérable.

Il explique que les Documents d'Objectifs (DOCOB) ne sont pas encore en place dans les quelques espaces classés NATURA 2000 en mer mais vont être réfléchis. Cette réflexion sera difficile notamment au regard du classement NATURA 2000 des espèces. Par exemple, le devenir du phoque ne doit pas être davantage considéré que les espèces marines poissons.

Monsieur JOURDAN précise que le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard s'est positionné sur les contrats ni agricoles ni forestiers NATURA 2000 dans le domaine des milieux aquatiques. Il confirme que les Documents d'Objectifs (DOCOB) de contrats NATURA 2000 en milieu marin ne sont pas validés et qu'il n'existe donc pas encore de sollicitation financière sur le sujet.

Il souligne que la liste des espèces est connue au travers des annexes des directives habitats faune flore et oiseaux. Sur NATURA 2000 en mer, il confirme qu'il existe encore beaucoup d'incertitudes et la réflexion reste à construire et à stabiliser au niveau national. Les agences ayant une façade littorale ont été sollicitées par l'Agence des Aires Marines Protégées intégrée dans l'Agence Française de la Biodiversité pour son implication sur les actions en milieu marin.

Monsieur MONTASSINE explique que le Comité Régional Nord Pas-de-Calais/Picardie des Pêches maritimes et des Elevages Marins ne dispose que de 3 personnes Equivalents Temps Plein pour monter ce genre de dossiers. Il sera important qu'au moins 1 personne participe aux réunions de réflexion.

Monsieur BARBIER explique qu'il est favorable à un système unique d'instruction des dossiers. Il ajoute que l'utiliser sur la fin du programme permettra de mieux jauger le niveau de contrats pour préfigurer le prochain Programme d'Intervention. Il précise que beaucoup d'acteurs sont en attente depuis très longtemps de capacité de financement pour lancer des travaux. Ce cadre et les moyens financiers mis en jeu permettront de les alimenter.

Monsieur JOURDAN explique que les DOCOB sont les plus aboutis sur le Nord Pas-de-Calais et la Picardie. Ainsi, en Picardie, 41 sites sur 48 sont couverts, il s'agit de sites terrestres, les contrats NATURA 2000 en mer restent à finaliser. Dans l'ensemble, tous les sites terrestres sont couverts ou en cours de couverture par un DOCOB dans les deux ans à venir.

Monsieur DUMENIL explique que sur les sites très majoritairement marins, les DOCOB sont pour certains assez peu avancés puisque la plupart en sont à la conduite de l'analyse des risques pêche qui aura lieu courant 2017 / début 2018 pour une validation puis approbation en 2018. En revanche, pour certains sites mixtes majoritairement terrestres, certains DOCOB sont validés avec des sites à aspect littoral assez important. Dans le cadre de certains de ces sites comme les dunes de la plaine maritime flamande, les DOCOB sont déjà approuvés et peuvent entrer dans le cadre des contrats « ni-ni » concernant le milieu marin.

Monsieur RAOULT conclut que la CPP est favorable aux propositions sur l'adaptation de la délibération programme pour permettre le financement des contrats NATURA 2000 hors agricoles en milieux terrestres et marins et d'un financement dès à présent pour permettre d'avoir un aperçu pour le XI^{ème} Programme d'Intervention.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il faut en effet que la CPP se prononce avant décision du CA :

- Sur l'adaptation de la délibération programme sur les contrats NATURA 2000 « ni-ni » milieux aquatiques,
- Sur une ouverture plus large du financement sur des contrats NATURA 2000 « ni-ni » (terrestres et marins),

- Sur le financement dès à présent ou dès le XI^{ème} Programme d'Intervention, voire dans le cadre d'appels à projets,
- Il rappelle que l'instruction aura lieu dans la limite de l'enveloppe financière allouée, le budget sera donc maîtrisé. L'agence et les instances resteront maîtres de ce qu'elles veulent financer même si l'instruction est déléguée à la DDT et le paiement à l'ASP. Les dossiers seront présentés en Commission Permanente des Interventions.

Monsieur JOURDAN rappelle que l'objectif pour l'agence est de pouvoir mobiliser des fonds FEADER sur ces dossiers.

Monsieur ROUSSEL demande si la Région est capable d'instruire des dossiers au fil de l'eau pour des acteurs ni agriculteurs, ni forestiers.

Monsieur JOURDAN explique que la région le fait déjà pour des dossiers en délégation des DDTM.

Monsieur RAOULT propose que le financement soit lancé dès à présent sachant par ailleurs la garantie de maîtrise budgétaire. Il souligne l'importance de bénéficier d'une expérience avant le XI^{ème} Programme d'Intervention.

En conséquence, suite au débat :

La Commission Permanente Programme du 3 mars 2017 donne un avis favorable à l'unanimité sur la délibération :

« MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15-A-046 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »

Transmission au Conseil d'Administration du 23 juin 2017

La CPP donne un avis favorable à l'unanimité :

- **Sur l'adaptation de la délibération pour permettre le financement des contrats NATURA 2000 hors agricoles**
- **Dès à présent afin d'avoir un aperçu pour le XI^{ème} PI.**

Le projet de délibération est légèrement modifié dans son article 1 « Par ailleurs, l'Agence intervient dans la limite des règles fixées par l'Union Européenne, au bénéfice des mêmes opérateurs dans le cadre des Programmes de Développement Rural de la Région Hauts-de-France, déclinés territorialement en Nord-Pas-de-Calais et Picardie, pour les contrats Natura 2000 hors agricoles».

La proposition de modification de la CPP sera ajoutée à la version présentée au CA (avec une autre couleur que le jaune).

La Commission Permanente Programme du 3 mars 2017 donne un avis favorable à l'unanimité sur la délibération :

« PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AU FINANCEMENT DES CONTRATS NATURA 2000 »

Transmission au Conseil d'Administration du 23 juin 2017

La CPP donne un avis favorable à l'unanimité :

- **Pour autoriser le DG à finaliser et signer l'avenant de la convention cadre avec l'autorité de gestion, les services de l'Etat et l'ASP autorisant l'instruction et le paiement des contrats hors agricoles.**

Le projet de délibération est légèrement modifié dans son article 1 « ...contrats Natura 2000 hors agricoles... ».

La proposition de modification de la CPP sera ajoutée à la version présentée au CA (avec une autre couleur que le jaune).

Monsieur BARBIER demande à ce que les services de l'agence restent vigilants à éviter les acronymes dans les diaporamas de séance, dans un souci de compréhension parfaite des membres de la commission.

Débats

3 - PROPOSITION D'ORGANISATION POUR L'ELABORATION DU XI^{EME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur THIBAUT explique en préambule que Monsieur DOLLET a été nommé directeur délégué connaissance planification et programmes au sein de l'agence et que Monsieur LABRUNE intègre sa direction en tant que chef de projet technique planification programmes.

Monsieur DOLLET, présente ce point n°3 en référence aux éléments du dossier de séance.

Il souligne que ce point de présentation vise à débattre de l'organisation pour la préparation du futur XI^{eme} programme d'intervention de l'agence qui doit s'amorcer dès à présent en cette année 2017. Le XI^{eme} Programme débutera en 2019 pour 6 ans. Le X^{eme} Programme actuel s'achève en 2018.

En complément du point de présentation, il détaille les 6 ateliers du séminaire interne de préparation interagences des XI^{eme} Programme d'intervention des 14 et 15 mars 2017 :

- Agriculture,
- Politique territoriale et contractuelle,
- Élargissement des missions des Agences dans le cadre de la Loi biodiversité et milieux marins,
- Changement climatique et gestion quantitative de la ressource,
- Innovation et industrie,
- Efficacité des politiques publiques, évaluation et simplification.

A l'issue de sa présentation, Monsieur DOLLET rappelle que l'avis de la Commission est demandé sur :

- L'opportunité des actions à engager dans le calendrier proposé,
- Les thématiques des 6 groupes de travail (Collectivités territoriales et politiques territoriales / Industrie / Milieux naturels, Biodiversité, Mer / Agriculture / Action Internationale / Changement climatique et conséquences sur la gestion quantitative et qualitative).

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT souligne que 2017 et 2018 seront des années chargées pour la préparation du futur programme.

Monsieur THIBAUT, en réponse à Monsieur PATRIS, donne des éléments de précision.

Il explique que le programme sera encadré par l'Etat avec à termes une loi votée par le Parlement qui va fixer le plafond et les grands domaines. Il n'existe actuellement aucune visibilité sur ce devenir. Il est donc nécessaire d'engager de vraies discussions.

Il rappelle que le plafond de recettes aujourd'hui pour toutes les agences de l'eau est de 2,3 milliards d'€ par an (13,8 milliards d'€ au total pour les 6 ans du programme actuel pour les 6 agences).

Les recettes de redevances de l'agence de l'eau Artois-Picardie sont situées entre 2,1 milliards d'€ et 2,2 milliards d'€ par an, soit proche du plafond. Si les parlementaires décident de fixer le plafond à 2,1 milliard d'€, le niveau national va interférer sur nos réflexions pour le programme.

En dépenses, Monsieur THIBAUT rappelle qu'il existe 3 grands domaines (Domaine 1 : Fonctionnement, Domaine 2 : Eau potable et l'assainissement – petit cycle de l'eau, Domaine 3 : grand cycle de l'eau). La politique officielle est de dire que l'on veut de moins en moins de frais de fonctionnement (Domaine 1), soutenir le Domaine 2 (notamment sur les fuites et l'entretien du patrimoine en eau et assainissement) et le Domaine 3 auquel s'ajoutent les thématiques de la biodiversité et de la mer.

Pour construire ce cadrage global, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité a besoin de réfléchir et de discuter : les agents des 6 agences ont donc proposé de faire un séminaire interne de deux jours les 14 et 15 mars 2017 pour confronter les sujets de tensions locaux et évoquer les points communs (notamment sur la gestion des eaux usées par temps de pluie, l'ouverture à la biodiversité).

Monsieur THIBAUT souligne qu'il est très satisfait de constater, au travers de la décision du point n°2 précédent sur les contrats NATURA 2000, que les administrateurs sont très conscients des enjeux de la biodiversité et des actions volontaires à mettre en œuvre. Il souligne en effet que d'autres agences sont beaucoup plus prudentes sur l'élargissement des missions.

Le séminaire a donc pour ambition de commencer à caractériser les grands enjeux techniques et financiers, en présence de la Direction de l'Eau et la Biodiversité (DEB) pour préparer le cadrage.

Les conclusions et avancées permettront d'alimenter les premiers groupes de travail.

Les membres des instances de l'Agence (CB – CA) devront réfléchir au(x) groupe(s) de travail qu'ils veulent intégrer. Il rappelle que la préparation des programmes antérieurs était plutôt orientée sur un raisonnement acteur par acteur. Or, la préparation du XI^{ème} Programme est marquée par des enjeux très transversaux avec le changement climatique et la biodiversité notamment. Il souligne être très intéressé par les remarques des administrateurs sur la proposition de groupes présentée dans ce point n°3.

Madame LACOMBLEZ souligne l'importance de la transversalité entre les groupes de travail proposés. Elle évoque également la solidarité territoriale à prendre en compte notamment en matière d'inondations et coulées de boues ou encore de pollutions des estuaires. La DRAAF, ayant réfléchi sur ces sujets, souhaite être présente au-delà du groupe de travail Agriculture.

Monsieur LEMAY indique que la réflexion serait à mener en deux temps :

- 1) Chaque entité fait ses propres propositions et approfondit ses réflexions,
- 2) Confrontation / transversalité entre les objectifs des différents groupes de travail.

Monsieur FLAJOLET confirme qu'il faut une transversalité entre groupes de travail pour une connaissance et une prise en compte harmonieuses des enjeux de chacun. Il évoque par ailleurs l'importance de débattre de la thématique Prévention en matière de protection patrimoniale de l'eau et de renommer le groupe de travail Agriculture par son équivalent pluriel (Agricultures_s). Il ajoute qu'il faudra en amont et en aval une solidarité intellectuelle entre les thèmes, pour un partage et une prise en compte des enjeux et réalités de chaque entité. Enfin, Monsieur FLAJOLET souligne qu'il faudra réaliser un focus sur les besoins humains et intellectuels nécessaires pour pouvoir mener à bien l'ensemble des opérations : il insiste sur le fait qu'il faut préserver les ressources internes et ne pas externaliser à outrance.

Monsieur PATRIS abonde dans le sens de Monsieur LEMAY et de Monsieur FLAJOLET. Il souligne que le travail de spécialiste a en effet besoin dans un second temps d'une transversalité, gage de généralité et de prise de conscience de chacun des enjeux. Il indique être également favorable à la réalisation d'un focus sur les besoins humains et intellectuels.

Monsieur FLAJOLET ajoute qu'il faudra également particulièrement réfléchir sur l'adéquation des redevances avec l'ensemble des missions.

Monsieur BARBIER souligne qu'il est favorable à ce que les réflexions soient thématiques et transversales. La priorisation des objectifs et des mesures proposées dans le programme devra avoir fait au préalable

l'objet d'un bon partage de ce qui ce sera dit dans chaque groupe de travail. Le modèle de fonctionnement devra être efficace pour produire le meilleur.

Monsieur LEMAY précise sa position : il faudra dans un premier temps, avant de démarrer le processus, expliquer aux différents groupes de travail qu'ils se doivent de réfléchir dans un premier temps dans leur domaine tout en gardant en tête qu'ils font partie d'un ensemble d'autres groupes et que dans un second temps la réflexion sera transversale pour permettre de classer les actions, identifier les redondances et complémentarités. Cette méthode est essentielle pour que le travail soit efficace.

Monsieur BARBIER demande s'il est imaginé des thèmes de référence pour chaque groupe de travail.

Monsieur THIBAUT explique que les agences s'organisent à l'interne pour faire un bilan du X^{ème} Programme d'Intervention et identifier les points sur lesquels réfléchir. Des propositions seront ensuite construites pour que les administrateurs aient de la matière à discuter dès le début du processus. Des vrais choix stratégiques et leurs conséquences seront proposés. Par ailleurs, des consignes nationales, attendues tardivement, cadreront les réflexions qu'il est important d'anticiper. Monsieur THIBAUT conclut du débat que les groupes de travail sont à maintenir relativement sectoriels tels qu'ils sont proposés mais qu'il est nécessaire de réfléchir à un groupe permanent transversal, lien entre les groupes (la Commission Permanente Programme tenait ce rôle dans la préparation du programme précédent en synthétisant le bilan de chaque groupe de travail). Il confirme l'importance de confronter les orientations prises par son groupe de travail avec celles ressorties des autres groupes.

Monsieur ROUSSEL souligne que le groupe de travail proposé « Milieux Naturels Aquatiques, Biodiversité, Mer » risque de restreindre la biodiversité à l'exceptionnel. Or, la biodiversité est présente partout, même au milieu des grandes plaines ouvertes. Il confirme que les thèmes « Changement climatique, gestion quantitative et qualitative et biodiversité » sont transversaux face à d'autres plus verticaux (Collectivités territoriales / Politiques territoriales, Industrie, Milieux Naturels Aquatiques / Mer, Agriculture). Il faut croiser l'ensemble ou faire assurer par la CPP la transversalité tout en rappelant aux groupes verticaux les thèmes transversaux.

Monsieur THIBAUT confirme que la biodiversité peut être « ordinaire » comme c'est le cas par exemple lorsqu'elle est présente en ville et est très importante dans l'aménagement du territoire.

Madame LACOMBLEZ rappelle que le cycle de l'eau est un système et que pour éviter l'enfermement dans des groupes de spécialité, il faut qu'à l'intérieur de chaque groupe les participants s'interrogent sur l'interaction de leurs propositions d'actions avec d'autres éléments du cycle de l'eau. La transversalité des sujets pourrait ainsi apparaître plus facilement et le travail sera plus facile pour le groupe permanent transversal.

Monsieur RAOULT souligne l'importance de disposer d'un bilan-diagnostic très précis du programme précédent. Il sera ainsi possible de débiter la réflexion sur ce qui ne va pas et cibler au mieux les actions.

Monsieur FLAJOLET confirme qu'il est essentiel que chaque groupe thématique tienne compte qu'il fait partie d'un ensemble pour faire des propositions qui seront ensuite validées par un autre processus. Ceci est possible notamment s'il y a un partage d'items, de situations, de résultats accomplis ou d'échecs patents.

Monsieur THIBAUT explique que les services de l'agence ont lancé la préparation du bilan du X^{ème} Programme. Il souligne que le bilan brut sera affaibli par plusieurs perturbations :

- La vitesse de réalisation des projets a fortement ralenti : 30% de temps supplémentaire en 2 ans,
- Le système est très morcelé dans le bassin, notamment dans le Pas-de-Calais et la Somme avec beaucoup d'intercommunalités et de petites communes. Avec les lois NOTRe et MAPTAM, les acteurs ne seront plus les mêmes. Même si à terme l'effet sera positif pour l'investissement pour avoir des tranches régulières de travaux, il risque d'y avoir en attendant un trou d'air pendant 2 à 3 ans.

Il faudra donc partir de l'expérience passée en prenant en compte les projections futures (biodiversité, lois NOTRe et MAPTAM etc).

Monsieur FLAJOLET souligne qu'il est clair que demain les contractualisations se feront avec les nouvelles intercommunalités. Il y aura donc un fossé considérable entre la capacité économique et politique pour certains de présenter des programmes innovants et pour d'autres d'essayer de sauvegarder des pratiques habituelles obsolètes qui vont avoir pour effet d'encore retarder l'atteinte du bon état écologique des masses

d'eau et l'atteinte du bon état du système de distribution d'eau potable et d'assainissement. Il va falloir que l'agence analyse ce nouveau paysage, s'en fasse connaître et reconnaître.

Monsieur BARBIER insiste sur la nécessité de dresser un diagnostic sans concession pour un programme réaliste avec des actions évaluables et pertinentes. Il rappelle que beaucoup d'indicateurs ne sont pas bons dans le bassin Artois-Picardie avec l'urbanisation galopante en pôle urbain ou sur le littoral. Beaucoup de secteurs sont défaillants et l'hémorragie va continuer en agressant le territoire et la ressource en eau souterraine et de surface. Il souligne qu'il sera difficile de tendre vers certains objectifs comme le travail sur le changement climatique avec des objectifs pour réduire au maximum tous les impacts mais qui ne concernent qu'une petite partie des grandes actions à entreprendre dans le programme. Le diagnostic complet et honnête à réaliser devra porter sur le territoire et sa fonctionnalité et son interdépendance avec d'autres enjeux et sphères.

Monsieur SIX, en réponse à la remarque de Monsieur RAOULT sur l'étude récente de l'UFC Que Choisir sur la qualité de l'eau, explique que cette étude détaillée est basée sur une compilation des données de l'ARS. Cette étude est disponible sur le site de l'association avec les résultats commune par commune.

Monsieur PATRIS indique que cette étude comporte des erreurs de données non mises à jour.

Monsieur SIX explique que les erreurs sur certaines communes ont été rectifiées.

Moyennant les remarques exprimées, la Commission Permanente Programme du 3 mars 2017 donne un avis favorable à l'unanimité sur la proposition d'organisation pour l'élaboration du XI^{ème} Programme d'Intervention quant à l'opportunité des actions à engager dans le calendrier proposé et sur les thématiques des 6 groupes de travail.

Monsieur THIBAUT explique que la prochaine étape aura lieu lors du Comité de Bassin du 12 mai 2017. Il y sera proposé un débat sur des thématiques avec quelques exemples et la réalisation du calendrier convenu.

Départ de Monsieur FLAJOLET (11h17).

Points d'information :

4 - CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016 ET REPORT DES RELIQUATS

Monsieur DOLLET, en référence au point n°4 du dossier de séance, fait la présentation du point relatif à la consommation des autorisations de programme 2016 et le report des reliquats.

Il précise que suite à la décision du Directeur Général du 9 février 2017 sur le report ligne à ligne des autorisations de programme 2016 non consommées sur 2017, le point a été présenté en détail au Conseil d'Administration du 28 février 2017.

Pas de remarque.

Départ de Monsieur DISSAUX (11h19).

5 - INSTRUCTION RELATIVE AU SUIVI DE L'EXECUTION DES X^{EME} PROGRAMMES D'INTERVENTION DES AGENCES DE L'EAU

Monsieur DOLLET, en référence au point n°5 du dossier de séance, fait la présentation de l'instruction relative au suivi de l'exécution des X^{ème} Programmes d'Intervention des Agences de l'Eau.

Il précise que ce point a été présenté en détail au Conseil d'Administration du 28 février 2017.

Remarques et débats :

Monsieur THIBAUT explique que le décret Gestion Budgétaire Comptable Publique modifie la méthode des agences pour construire leur budget et leur programme.

Ces nouvelles règles impactent très fortement les budgets annuels notamment sur les liens entre les Autorisations de Programme et les Autorisations d'engagement. Il explique qu'on considérait jusqu'à maintenant qu'un dossier est engagé (AP bloquée) au moment de l'instance de décision, ce qui consomme le programme. Des discussions s'engagent actuellement pour savoir si l'on bloque l'AP au moment de la décision de l'instance ou au moment de la notification du dossier. Or, entre la décision d'engagement d'un dossier en commission et sa notification, il peut se passer 3 à 4 mois. L'impact serait notamment que les décisions de la Commission Permanente des Interventions de novembre comptent sur l'année suivante. Ce décalage de 3 à 4 mois pourrait générer un trou de 30 à 40 % d'AP sur une année.

Il faudra cependant appliquer ces nouvelles règles dans la construction du nouveau programme.

Monsieur ROUSSEL déplore que ce système soit également problématique pour les dossiers à instruction déléguée à l'ASP. La lenteur de traitement des dossiers par l'ASP créera des pertes en ligne aboutissant au final à des sommes non utilisées.

Questions diverses

Monsieur ROUSSEL évoque les impacts de la loi biodiversité sur le fonctionnement des Agences. Il souligne qu'un certain nombre de missions sera confié aux Agences sans budget supplémentaire. Or la loi évoque la possibilité pour les régions de construire une antenne autour de la biodiversité. Il se demande comment cela va se réaliser sur le bassin. Il ne conçoit pas que l'argent des Agences, qui provient des redevances, soit en partie versé à des actions de biodiversité sans que les Agences soient proches de la gouvernance ou du lieu où sera décidée la dépense de cet argent.

Monsieur THIBAUT explique que la structuration est en cours et qu'il n'existera pas de modèle unique. La construction des Agences Régionales pour la Biodiversité se fera sur un modèle décentralisé laissé au choix politique notamment des régions. Il rappelle que l'Agence Française pour la Biodiversité est créée à partir de l'ONEMA, de l'Agence des Aires Marines Protégées, des Parcs Nationaux de France et d'une partie du Museum National d'Histoire Naturelle.

L'AFB est un établissement public avec des antennes régionales, qui sont en fait les antennes de l'ex-ONEMA, les antennes de l'Agence des Aires Marines Protégées, et les antennes départementales concentrées sur la police et l'acquisition de connaissances. Cette organisation nationale, régionale, départementale va continuer.

Concernant le financement, l'AFB envisage de financer des actions d'intérêt national et très peu, voire pas du tout, de projets locaux. Les Agences de l'Eau pourraient donc devenir l'un des outils locaux de financement des sujets biodiversité, ce qui est à construire dans le cadre des XI^{ème} Programmes. L'AFB n'a pas envie de commencer à instruire des dossiers de financement de NATURA 2000 ou de biodiversité au niveau local.

La loi précise par ailleurs que l'AFB et les régions peuvent se regrouper pour mettre en commun des moyens au sein des Agences Régionales pour la Biodiversité sur des sujets partagés sans délégation de compétence: Ces sujets s'orientent sur des systèmes d'outils d'acquisition de connaissances financés par l'AFB et les régions notamment en Occitanie et Normandie. L'île de France envisage quant à elle de construire un réseau de parcs.

La région Hauts de France n'envisage pas pour le moment la création d'une ARB.

Départ de Monsieur SIX (11h31).

Monsieur ROUSSEL indique qu'il serait choqué que l'Agence, à qui on a demandé d'avoir un rôle non négligeable et d'avoir une partie de son budget à disposition, soit finalement totalement déconnectée de l'ARB. Il souligne que l'Agence devra être partie prenante s'il devait y avoir une ARB dans les Hauts de France. Il met en avant l'avantage de la gouvernance de l'Agence avec ses instances composées de collèges d'acteurs locaux. Il indique qu'il serait dommage que l'Agence ne soit pas le socle de l'ARB.

Monsieur THIBAUT souligne que là où des ARB sont en train de se construire, les Agences de l'Eau sont partie prenante à la discussion. Il s'agit d'un nouveau mécanisme à construire entre tous ceux qui interviennent dans le domaine de la biodiversité au niveau local sous la volonté politique des régions.

Monsieur DUMENIL explique qu'en Normandie la mise en place de l'ARB est bien avancée car il existait déjà, avant la fusion des régions, une volonté des deux Conseils Régionaux de Haute et Basse Normandie sur ce sujet. Ceux-ci ont décidé d'adosser la création de l'ARB sur l'ancienne Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie. La loi Biodiversité pour les futurs ARB prévoit un listing de 6 ou 7 compétences. Chaque ARB a ensuite le choix d'opter ou non pour une compétence.

En Normandie, le choix se porterait pour le moment sur l'acquisition de connaissances et de la communication mais pas de soutien financier direct à d'éventuels projets. L'Agence de l'Eau Seine Normandie est associée à la procédure de création de l'ARB, tout comme les services de l'Etat (DREAL, DIRM...) mais n'a pas pour vocation d'être porteur. La démarche de création d'une ARB dépend de l'initiative des Conseils Régionaux.

Monsieur BARBIER souligne que l'ambition de l'Agence de l'Eau, pour être force de proposition si une ARB s'initie dans les Hauts de France, doit être de bien travailler dans le cadre de la préparation du XI^{ème} Programme d'Intervention sur ce qu'elle souhaite faire dans le cadre des milieux naturels, biodiversité et milieux marins. Il rappelle que l'Agence de l'Eau met déjà en place des appels à initiatives biodiversité.

Monsieur ROUSSEL explique que son souci, en tant que représentant du monde agricole, est qu'en matière de biodiversité le monde agricole a été échaudé par une mauvaise expérience qui s'est soldée au tribunal administratif avec les interlocuteurs Etat / Région. Il souligne qu'il faut que chacun puisse s'intégrer dans une discussion sur la biodiversité bien meilleure que celle qui a eu lieu par le passé. Le système agence avec ses collègues au sein de ses instances permet des échanges constructifs entre acteurs.

Monsieur RAOULT explique qu'il n'a pas d'écho sur un projet d'ARB en Hauts de France, d'autant plus que les crédits pour l'environnement ne font que diminuer au niveau de la Région.

Monsieur THIBAUT indique qu'il ne sent pas non plus la Région moteur sur le sujet. Il confirme qu'il faut que l'Agence et les services de l'Etat prennent ceci comme une occasion de construire ce qu'ils veulent avec leurs compétences et initiatives.

Monsieur MONTASSINE souligne l'importance de conserver la cohérence dans les suivis de connaissance sur le milieu proche littoral entre les deux bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie.

Monsieur BARBIER évoque l'enjeu de susciter des maîtrises d'ouvrages en conservant des liens étroits entre l'ensemble des parties prenantes de la politique biodiversité dans les Hauts de France.

Monsieur RAOULT remercie les membres de la commission et clôt la séance à 11h40.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE



Bertrand GALTIER